

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session

Rome, 19-20 avril 2006

PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objectif:
 - a) de demander au Conseil d'administration d'approuver un allègement de la dette, dans le cadre de l'Initiative, pour un nouveau pays, le Burundi; et
 - b) de soumettre au Conseil d'administration un rapport d'activité sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et la participation du FIDA à l'Initiative.

II. PAYS DONT LA SITUATION EST SOUMISE À L'APPROBATION DU CONSEIL

2. **Burundi.** En juillet 2005, les Conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA) sont convenus d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette du Burundi au titre de l'Initiative renforcée. Cette décision témoigne de la reconnaissance par la communauté internationale du fait que, depuis la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha d'août 2000, le Burundi avait réalisé au début de 2005 des progrès visibles sur la voie de la stabilisation et des réformes économiques et que les autorités du pays avaient continué d'appliquer des politiques tendant à promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, l'expansion et l'élimination de la pauvreté. Néanmoins, le lourd fardeau représenté par la dette du Burundi exigerait une croissance considérable des exportations et une assistance extérieure sous forme de dons ou de prêts à conditions particulièrement favorables.

3. Malgré un environnement politique et des conditions économiques et sociales difficiles, le Burundi a commencé à progresser de façon satisfaisante sur la voie de la stabilisation de l'économie, de la mise en œuvre de réformes financières et structurelles et du rétablissement des services sociaux. Comme plus de 90% des pauvres, au Burundi, vivent en milieu rural et comme ce secteur est à l'origine de près de 50% du PIB, l'amélioration de la productivité et une plus grande diversification de l'agriculture ainsi que le développement rural sont au nombre des principaux objectifs que le gouvernement considère comme prioritaires pour revivifier l'économie et réduire la pauvreté. La mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur du café devrait se traduire par une augmentation des revenus de quelque 800 000 petits producteurs ruraux de café, qui constitue la principale culture commerciale du pays. Les priorités du gouvernement sont notamment de promulguer une nouvelle législation foncière de nature à atténuer les facteurs qui découragent les investissements au niveau des exploitations; d'établir d'un programme de subventions de contrepartie afin de dispenser une formation et d'accorder un appui financier aux groupes d'agriculteurs pour leur permettre de lancer des activités productives et des activités génératrices de revenus; d'élaborer un programme national tendant à développer les services de formation et de vulgarisation fournis aux petits producteurs et en améliorer la qualité et apporter un appui technique aux organisations d'agriculteurs; et élaborer un programme national d'action pour s'attaquer au problème posé par la dégradation des sols. Pendant les dix années qu'a duré le conflit dans le pays et encore aujourd'hui, le FIDA a continué de financer et d'appuyer la réalisation de programmes de redressement et de développement agricole et rural au Burundi. Les interventions du FIDA correspondent tout à fait au document de stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Burundi. Elles tendent principalement à promouvoir: i) l'autonomisation des communautés rurales pour les aider à reconstruire le capital social et encourager la réconciliation; ii) la remise en état et l'amélioration de l'infrastructure économique et de l'infrastructure de base; et iii) la relance de l'économie rurale grâce au relèvement de l'agriculture, à l'augmentation de l'emploi et des revenus provenant d'activités non agricoles et à l'accroissement du pouvoir d'achat des ruraux pour soutenir l'activité économique.

4. En décembre 2004 (année de référence), la valeur actuelle nette (VAN) de la dette du Burundi (après application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette) représentait l'équivalent de 902 millions de USD, et le ratio entre la VAN de sa dette et ses exportations était de 1 772%. Dans le contexte de l'Initiative renforcée, les pays peuvent recevoir une assistance dès lors que la VAN de leur dette extérieure dépasse 150% de leurs recettes d'exportation. À cette fin, tous les créanciers multilatéraux sont censés réduire de 91,5% la VAN de l'encours de leurs créances fin décembre 2004. L'allègement total de la dette à l'égard de tous les créanciers du Burundi représenterait 825 millions de USD en VAN. Sur la base d'un partage proportionnel des charges, les créanciers bilatéraux et commerciaux accorderaient une réduction de la dette d'un montant de 124 millions de USD. Les créanciers multilatéraux fourniraient en VAN une réduction de la dette de 701 millions de USD. **Le Conseil d'administration du FIDA est prié d'approuver au titre de la contribution du FIDA un allègement de la dette du Burundi un montant de 11,7 millions de DTS (16,7 millions de USD) en VAN de 2004.** À ce stade, cela représenterait une réduction de 21,4 millions de DTS en termes nominaux sur une période d'environ 28 ans. Le montant des ressources libérées par l'allègement de la dette du pays au titre de l'Initiative en faveur des PPTE permettrait au Burundi d'accroître considérablement les dépenses consacrées aux programmes de réduction de la pauvreté et devrait dépasser les dépenses actuellement allouées aux secteurs de la santé et de l'éducation.

5. Il ressort de l'analyse de sensibilité qu'ont faite les services du FMI et de la Banque mondiale que la capacité du Burundi d'assurer le service de sa dette extérieure après sa réduction au titre de l'Initiative en faveur des PPTE est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, à la performance des exportations et à la composition et aux conditions de l'assistance extérieure. Ces analyses mettent en relief l'importance que revêtent un effort énergique et soutenu de réforme de la part du pays lui-même, un programme visant à appuyer activement le développement de la production exportable (traditionnelle et non traditionnelle), une stratégie de gestion prudente de la dette et une assistance extérieure privilégiant nettement les dons.

6. Le Burundi parviendra au point d'achèvement dans le contexte de l'Initiative renforcée lorsque les conditions ci-après seront remplies: a) les conditions standards de caractère général, à savoir i) élaboration à l'issue d'un processus participatif d'un DSRP complet qui devra avoir été appliqué pendant une année complète; ii) maintien de la stabilité macroéconomique; et iii) utilisation des ressources budgétaires dégagées par l'Initiative renforcée en faveur des PPTE conformément aux priorités identifiées lors du point de décision et dans le DSRP et approuvées par le parlement; et b) l'adoption de politiques spécifiques et mesurables dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, de la gouvernance, de la démobilisation, des réformes structurelles, des secteurs sociaux clés (santé et éducation) et de la gestion de la dette. Ces conditions sont considérées comme essentielles au succès de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE au Burundi.

7. Lorsqu'il aura atteint le point d'achèvement, le Burundi pourra, conformément à l'Initiative de réduction de la dette multilatérale (IRDM), bénéficier de mesures supplémentaires de réduction de la dette de l'IDA, du FMI et de la Banque africaine de développement seulement. Le complément d'allègement de la dette qui pourra être arrêté ne sera accordé qu'**après** application des mesures de réduction du service de la dette pouvant être convenues dans le cadre de l'Initiative renforcée.

III. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE

8. **État de la mise en œuvre de l'initiative.** À ce jour, dix-huit pays sont parvenus au point d'achèvement, et dix se trouvent à un stade intérimaire, entre le point de décision et le point d'achèvement (voir le tableau 1). Le rythme auquel les pays se trouvant à un stade intermédiaire sont parvenus à leur point d'achèvement s'est accéléré au cours des deux dernières années à mesure qu'ils ont progressé dans la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis septembre 2004, le Honduras, Madagascar, le Rwanda et la Zambie ont atteint le point d'achèvement. Tel pourrait également le cas pour le Malawi et le Tchad en 2006. Des autres PPTE qui se trouvent encore à un stade intérimaire, six avancent dans la mise en œuvre de leurs programmes appuyés par le Fonds et par l'IDA. Sept des PPTE qui se trouvent à la phase intérimaire ont élaboré un DSRP complet.

Tableau 1: Pays pauvres très endettés

Pays parvenus au point d'achèvement	Pays parvenus au point de décision	Pays presque parvenus au point de décision
Bénin	Burundi	Comores
Bolivie	Cameroun	Congo
Burkina Faso	Gambie	Côte d'Ivoire
Éthiopie	Guinée	Libéria
Ghana	Guinée-Bissau	Myanmar ^a
Guyana	Malawi	République centrafricaine
Honduras	République démocratique du Congo	République démocratique populaire lao
Madagascar	Sao Tomé-et-Principe	Somalie
Mali	Sierra Leone	Soudan
Mauritanie	Tchad	Togo
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Rwanda		
Sénégal		
Zambie		
18	10	10

^a Pas de prêts du FIDA.

9. **Coûts et participation des créanciers.** Le coût total pour tous les créanciers de l'Initiative pour la réduction de la dette pour les 28 PPTE parvenus au point de décision est estimé à 38,2 milliards de USD en VAN de 2004, c'est-à-dire un peu plus que l'estimation de 35,7 milliards de USD faite en 2003¹. Le FIDA vient, par ordre d'importance, au septième rang sur 23 parmi les créanciers multilatéraux qui contribuent à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE et, en Afrique, il est au cinquième rang après le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne.

10. **Coût total pour le FIDA de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE.** Le coût total, en VAN, de la participation du Fonds à l'intégralité de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE était estimé en décembre 2005 à 269,5 millions de DTS (384,4 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de **422,2 millions de DTS (602,2 millions de USD)**². Il est probable que cette estimation augmentera par suite du report de la date à laquelle les pays parviendront au point de décision et au point d'achèvement, d'une dégradation de la conjoncture économique pouvant rendre nécessaire un complément de réduction de la dette au point d'achèvement et de la persistance de taux d'escompte peu élevés. Jusqu'à présent, le FIDA a fourni pour 92,0 millions de USD de réduction de la dette à tous les pays parvenus au point d'achèvement. En 2006, le FIDA estime avoir besoin à ce titre d'un montant nominal d'environ 47,9 millions de USD.

¹ HIPC Initiative: Status of Implementation, Comité de développement FMI/Banque mondiale, 13 septembre 2005.

² Les estimations de décembre 2005 sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2005.

11. **Engagements du FIDA à ce jour.** À ce jour, le FIDA a accordé les allègements requis aux 27 PPTE qui sont parvenus au point de décision. Ses engagements jusqu'à présent se montent à 194,4 millions de DTS (277,3 millions de USD) en VAN, soit l'équivalent de **296,7 millions de DTS (423,2 millions de USD)** de réduction en termes nominaux des montants dus au titre du service de la dette.

12. **Financement des allègements de dette accordés par le FIDA.** Le FIDA finance sa participation à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE par le biais du compte interne créé à cette fin et au moyen de contributions de l'extérieur (versées soit directement au FIDA, soit au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale) ainsi qu'au moyen de ses propres ressources. Les contributions externes (versées ou annoncées) se montent à quelque 83,7 millions de USD (57% du total) et les contributions provenant des ressources propres à environ 59,7 millions de USD (40%), effectuées par le biais des trois virements distincts approuvés par le Conseil d'administration en 1998, 1999 et 2002, le dernier pour un montant total de 41,0 millions de USD. Le revenu des placements des fonds détenus sur le compte du FIDA pour la réduction de la dette représente 4,0 millions de USD (3%). Le tableau 2 présente le montant des contributions externes reçues (et annoncées). Tous les fonds effectivement reçus, ainsi que les ressources propres du FIDA, sont utilisés à mesure que les engagements du FIDA au titre de la réduction de la dette deviennent exigibles et, selon les estimations actuelles, l'intégralité de ces fonds aura été utilisée au début de 2007.

Tableau 2: Total des contributions (y compris les annonces de contributions) à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE au 31 décembre 2005

	Monnaie	Monnaie locale	Milliers de USD
FIDA	USD	59,7	59,7
Pays-Bas	EUR	12,1	12,4
Allemagne	EUR	7,7	7,0
Belgique	EUR	3,0	2,7
Suisse	USD	3,3	3,3
Italie	EUR	3,7	4,6
Suède ^a	USD	17,0	17,0
Norvège	NOK	40,0	5,9
Commission européenne	USD	1,00	1,0
	EUR	7,50	9,5
Luxembourg	EUR	0,90	1,0
Islande	USD	0,3	0,3
Finlande	EUR	2,00	2,5
	USD	2,7	2,7
Canada ^b	CAD	16,10	13,8
Total des contributions externes			83,7
Revenu des placements			4,0
TOTAL			147,4

^a Y compris une contribution de 7 millions de USD annoncée mais pas encore reçue.

^b Montant total annoncé mais pas encore reçu.

13. Afin d'atténuer l'impact des allègements de dette sur les ressources que le FIDA peut engager pour l'octroi de nouveaux prêts et dons, la direction s'emploie de deux façons à mobiliser des ressources externes supplémentaires, à savoir en encourageant les États membres du Fonds à:

- a) mettre directement à la disposition du FIDA des ressources additionnelles pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative; et/ou
- b) permettre au FIDA d'avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE. Telle est l'approche qu'ont adoptée plusieurs États membres, après quoi le FIDA a été prié de présenter un document technique exposant en détail ses engagements au titre de l'Initiative; ce document sera présenté à la prochaine session du Fonds fiduciaire consacrée aux annonces d'engagements pour que le FIDA puisse commencer à avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire. Cette procédure permettra également de faire en sorte que les engagements financiers du FIDA au titre de l'Initiative soient examinés dans le contexte d'une analyse globale des ressources que doit engager le Fonds fiduciaire.

14. **Possibilités d'augmentations futures des coûts pour le FIDA de l'Initiative pour la réduction de la dette.** En septembre 2004, les Administrateurs de l'IDA ont reporté à décembre 2006 la date d'expiration de la "clause d'extinction" pour permettre aux pays sur le point d'atteindre le point de décision de participer à l'Initiative. Cette clause d'extinction remonte au Programme d'action de 1996, qui a fixé une date limite pour empêcher que l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE devienne une facilité permanente ainsi que pour encourager les PPTE à adopter des programmes d'ajustement qui puissent être appuyés par le FMI et l'IDA. Il a également été convenu de permettre à d'autres pays, **en sus** des 38 pays existants, de participer à l'Initiative pour autant qu'ils répondent aux critères d'endettement. La Banque mondiale évalue actuellement le montant potentiel des allègements de dette pouvant être fournis et devrait présenter à son Conseil d'administration, en avril 2006, un document indiquant les pays pouvant bénéficier de l'Initiative et les montants d'allègement de dette à prévoir. Le Conseil d'administration du FIDA sera tenu informé de l'évolution de la situation à cet égard.

IV. RECOMMANDATIONS

15. Le Conseil d'administration est prié:

- i) d'approuver la contribution proposée du FIDA à la réduction de la dette du **Burundi** à l'égard du Fonds au 31 décembre 2004 d'un montant de 11,7 millions de DTS en VAN de 2004. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que le Burundi a satisfait aux conditions devant être remplies pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, abaissera la valeur de la dette du Burundi à l'égard du FIDA grâce à la réduction, jusqu'à concurrence de 100% de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions/intérêts) à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et jusqu'à concurrence du montant global de 11,7 millions de DTS en VAN de 2004";

- ii) de prendre note de l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE et de la participation du FIDA à ladite initiative.